



en Direct du Conseil

n° 195 - juin-juillet 2022

Conseil Municipal Séance ordinaire du 30 juin 2022



Présent.es : Mmes JUSZCZAK, TERRIEN, GUERIN, LESUEUR, NEVEU, MM. CHAMPIGNY, ROCHER, BRISSEAU, DANIEAU, LAFAIRE, OCHAB,
Absente excusée ayant donné procuration : Mme PAZARKIC à Mme TERRIEN

Absent excusé : M. AUCLIN



Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19h

Sommaire

Les travaux du	
Conseil Municipal	1-2
L'Actu & les News	2-4
Ordures ménagères	3
Agenda	5



Convention d'achat groupé de sacs poubelles noirs

Les élu.es ayant reconduit l'achat de sacs noirs par la commune pour l'année 2023, (sacs qui seront distribués gratuitement aux usagers), il y a lieu de conventionner avec la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) afin de pouvoir bénéficier de tarifs intéressants. Le montant de cet achat pour la commune s'élève à 321.60 € HT (**385.92 € TTC**). La CCTVV en tant qu'opérateur économique règlera la totalité de la facture auprès du fournisseur des sacs poubelle noirs et chaque collectivité membre de l'achat groupé remboursera la CCTVV au prorata du nombre de sacs poubelles noirs commandés.

Après délibération, les élu.es acceptent ce conventionnement (unanimité).

Animation musicale du 17 septembre

Dans le cadre des journées du patrimoine, la commune organise une animation musicale le 17 septembre prochain, entre 19h et 21h, dans l'attente du tir du feu d'artifice. Après plusieurs contacts avec diverses formations musicales, Mme le Maire propose le devis du duo Tezig pour un montant de **600 € TTC**. Les élu.es retiennent cette proposition (unanimité)

Spectacle de Noël - 11 décembre

La compagnie Billenbois est intervenue sur la commune le 14 mai dernier pour présenter spectacle intitulé l'*Arbroscope*. Compte tenu du succès de cette matinée, Madame le Maire propose de reconduire cette compagnie pour le spectacle de Noël. Un devis d'un montant de **738.50 € TTC** est proposé au membres du conseil municipal.

Après délibération, les élu.es acceptent ce devis (unanimité)

Tarifs encarts publicitaires bulletin de fin d'année

Pour plus de facilité de mise en page, Mme le Maire souhaite rajouter des formats et tarifs à ceux déjà existants pour les encarts publicitaires du bulletin de fin d'année. Ces nouvelles dispositions seront proposées à partir du bulletin communal de fin d'année 2022.

Après délibération, les élu.es retiennent, à l'unanimité, les tarifs suivants :

9 cm x 4 cm (1/12 ^{ème} de page) : 40 €	13 cm x 9 cm (1/4 de page) : 85 €
9 cm x 5.5 cm (format carte de visite) : 45 €	18 cm x 8.5 cm 1/3 de page) : 90 €
9 cm x 8.5 cm (1/6 ^{ème} de page) : 60 €	19 cm x 13 cm (1/2 page) : 95 €

Réforme de la publicité et de la conservation des actes administratifs

L'ordonnance n°2021-13101 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 modifient les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, en modernisant, simplifiant et harmonisant les règles et les formalités de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation applicables aux actes locaux. Ces dispositions entrent en vigueur au 1er juillet 2022 (à l'exception des modifications apportées au code de l'urbanisme qui entrent en vigueur le 1er janvier 2023).

La publicité par voie électronique devient la règle sauf pour les communes de - de 3500 habitants qui doivent délibérer sur la forme de publicité des actes qu'elles souhaitent mettre en place : affichage, format papier ou format électronique.

La commune procédant déjà à l'affichage, la diffusion papier et électronique (via le bulletin municipal et panneau pocket) les élu.es souhaitent conserver ces modes de publicité (unanimité)

Cimetière – Prorogation de la procédure avant reprise des sépultures sans concession

En raison des délais postaux, un courrier de demande de prolongation d'une concession est arrivé en mairie après la date de clôture de la procédure (1er juin). La réglementation funéraire étant très stricte, et après conseil pris auprès de notre prestataire (Elabor), il y a lieu de proroger ladite procédure de 2 mois, **jusqu'au 31 août 2022**. Après délibération les élu.es se prononcent pour cette prorogation (unanimité)

Acceptation du don financier de l'Amicale des Anciens Combattants

Les statuts de l'Amicale des Anciens Combattants de Léméré prévoyaient qu'après dissolution de l'association, leurs actifs reviendraient au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le CCAS ayant été dissous par décision du conseil municipal en séance du 220 novembre 2015, Mme le Maire suggère que cette somme soient intégrée au budget global. L'association ayant été dissoute, la somme de **833.56 €** a été reversée sur le compte de la commune. Après débat, les élu.es acceptent ce don.

Acceptation du don financier de l'association Jeune's Anim

Les statuts de l'Association Léméré Jeunes' Anim prévoyaient qu'après dissolution de l'association, leurs actifs reviendraient à la commune, pour financer la fête de Noël à destination des enfants. Le financement de cette manifestation étant déjà inscrit au budget Mme le Maire suggère de l'intégrer dans le budget général.

L'association ayant été dissoute, la somme de **691.96 €** a été reversée sur le compte de la commune. Après débat, les élu.es acceptent ce don.



Revente de divers matériels de l'association Lémeré Jeune's Anim

En complément du sujet précédent, l'actif de l'association dissoute comprenait un lot de matériels divers et variés. En accord avec la seule membre encore présente, il est suggéré de la revente ou le don de ces biens. Après discussion, les élu.es ont proposé de donner le matériel ci-dessous à toute personne intéressée :

- 1 téléviseur
- 1 canapé tissu 3 places
- 1 meuble hifi et 1 meuble télé en pin*
- 1 lecteur DVD
- 1 console de jeux
- 1 clavier d'ordinateur entrée USB (pas de photo)

Les photos réalisées par Mme Terrien sont jointes en fin de bulletin. **S'adresser à la mairie 02 47 95 70 36 avant le 31 juillet**

- 1 lot de jeux de voyage, 1 jeu de scrabble et 1 boule à facettes et 1 carton de lots de tombola et autres : sur proposition de Mme le Maire, les élu.es ont accepté d'en faire **don au centre de loisirs de Chaveignes**
- 1 filet de but de football et 1 filet de panier de basket : sur proposition de Mme le Maire, les élu.es ont accepté d'en faire **don au Richelais Jeunesse Sportive.**

La commune remercie l'Amicale des Anciens Combattant et l'Association Lémeré Jeune's Anim pour l'ensemble de ces dons.

Revente de l'ancienne armoire du secrétariat

L'armoire forte commandée en mai ayant été livrée, l'ancienne armoire qui se trouvait dans le secrétariat a été revendue **au prix de 50 €.** Accord des élu.es (unanimité)



Naissances

Amande DIONNET, le 26 juin (La Duboiserie)

Première naissance à domicile, à Lémeré, depuis 1967

Maël FOUGERE, le 29 juin (Le Coudray)

Toutes nos félicitations aux heureux parents

Décès

Jean-François DAVRILLON, le 2 juin



Bienvenue à ...

Amélie MORELLE & Omar EBEID (La Saucraie)

Mylène DUSSAUTOIR, Charles CLEMENT & leurs enfants (le Bourg)

Le 2 juillet, s'est déroulé, concomitamment, le **M**ariage de

Émilie Lafaire et de Xavier Vicet

et le **B**aptême civil de

Nina Vicet

Nous réitérons nos plus sincères félicitations et vœux de bonheur aux jeunes mariés.



Photo publiée avec l'autorisation de M. & Mme Vicet



Fermeture du Secrétariat le 15 juillet et du 10 au 26 août inclus. **Réouverture lundi 29/08 à 14h.** Pour autant, les boîtes électroniques et

vocales seront consultées quotidiennement et les demandes traitées dès que possible. N'hésitez donc pas à déposer un message.

Pour information, concernant la boîte téléphonique, il ne nous est pas possible de modifier les annonces enregistrées en annonces temporaires pour fermeture des bureaux.

Banquet des Seniors

Les courriers d'invitation vont être adressés très prochainement. L'attention de tous est attirée sur le fait que l'entrée est composée de fruits de mers, mais que les élu.es ont décidé que les personnes allergiques ou qui n'aiment pas ces aliments, se verront proposer un plat de substitution. Il faudra pour cela l'indiquer sur le coupon réponse dans le délai imparti qui y sera mentionné.

Passage de drones

Dans le cadre de la mise en image des matinales radio de France Bleu dans les différentes régions de France, plusieurs prises de vues de lieux emblématiques de chaque région de France seront réalisées par drone afin de créer une cartographie du territoire. La commune de Lémeré est concernée par cette action qui se déroule **depuis le 21 juin et jusqu'au 30 septembre.**

Ordures ménagères

Tarifs du 2^{ème} semestre 2022.

Le Conseil communautaire du 27 juin a acté une hausse des tarifs de 10.58% par rapport au 1^{er} semestre 2022.

Type de foyers	Tarifs 2d semestre
1 personne	109.37 € TTC
2 personnes	136.36 € TTC
3 personnes	160.54 € TTC
4 personnes	171.20 € TTC
5 et+ personnes	180.03 € TTC
Résidences secondaires	116.00 € TTC

Le détail des participations au SMICTOM se répartit comme suit :

- La contribution à l'habitant : application d'une hausse générale à l'échelle du Smictom de 12%, soit 1 933 807 € (contre 1 733 563 € en 2021). Cela représente une hausse globale de la contribution de 11.55 % pour la CCTVV, car la population est en baisse (moins de population, la répartition de la facture se fait donc sur moins de foyers),
- La contribution aux déchetteries : elle est due pour chacune des 4 déchetteries (L'île Bouchard, Richelieu, Noyant de Touraine et Ports sur Vienne). Il faut savoir que cette contribution est versée au Smictom en deux fois : 80% et 20%.
 - * Les 80% sont calculés sur le coût prévisionnel de l'année 2022 (on ne connaîtra les chiffres définitifs qu'en début d'année 2023)
 - * Les 20% représentent le solde de la contribution de 2021 pour laquelle les chiffres définitifs n'ont été connus qu'en 2022.

Cette hausse ne sera malheureusement pas la dernière et ne tient pas compte des futurs investissements prévus pour la mise aux normes des déchetteries. Cette mise aux normes, repoussée depuis de nombreuses années, s'avère être obligatoire par la législation. Cette dernière amène le Smictom à réaliser des aménagements sur les déchetteries et ainsi répondre à l'obligation émise par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) d'équiper les différents sites afin de les mettre en conformité, faute de quoi, il existe un risque de fermeture.

Plusieurs pistes sont à l'étude afin de **limiter** les hausses, dont, par exemple, le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ou encore une collecte bi-mensuelle au lieu de celle hebdomadaire actuellement en vigueur.

Cette dernière poserait de gros problèmes de stockage des déchets en matière de place (notamment pour les points de regroupement), d'odeurs, d'attrance d'insectes et de nuisibles, d'hygiène, ...

Le Président de la CCTVV a demandé aux élu.es l'autorisation de missionner le Smictom sur une étude de coûts.

Rappels importants :

- Votre contribution financière aux ordures ménagères est calculée par semestre et tout semestre entamé est dû.
- C'est la situation **au 1^{er} juillet** qui est prise en compte pour la facturation du 2^{ème} semestre. Le nombre de personnes au foyer pris en compte est celui indiqué sur la dernière feuille d'imposition, sauf si l'enfant étudiant a un bail à son nom pour son logement (justificatif à produire). Tout changement(*) de la composition de votre foyer doit donc être signalé immédiatement à la mairie pour ajuster au mieux la facturation. A noter qu'un justificatif peut vous être demandé.
- Un logement sera exonéré de la redevance sur présentation d'une attestation délivrée par le maire et certifiant de son caract

ère inhabitable ou inhabité selon les critères suivants :

- * est inhabitable, c'est-à-dire non assujéti à la taxe d'habitation, dépourvu de compteur d'eau et électricité,
- * est inhabité, c'est-à-dire vacant et vide de tout meuble.
- Il est fortement préconisé de déposer les déchets **en bacs jaunes en vrac, pliés et écrasés en respectant les consignes de tri du Smictom actuellement en vigueur**. Les effets de cette action se font sentir puisque les déchets en vrac laissent 2 fois plus de place dans les bacs que le dépôt des sacs jaunes. L'extension de ces consignes se fera à compter du 1er janvier 2023 ; le Smictom communiquera via son journal trimestriel distribué dans les boîtes aux lettres.
- Pour mémoire, **des bacs de collecte des cartons et de polystyrène sont à votre disposition sur le point de regroupement du bourg**, près du stade. N'hésitez pas à les utiliser.

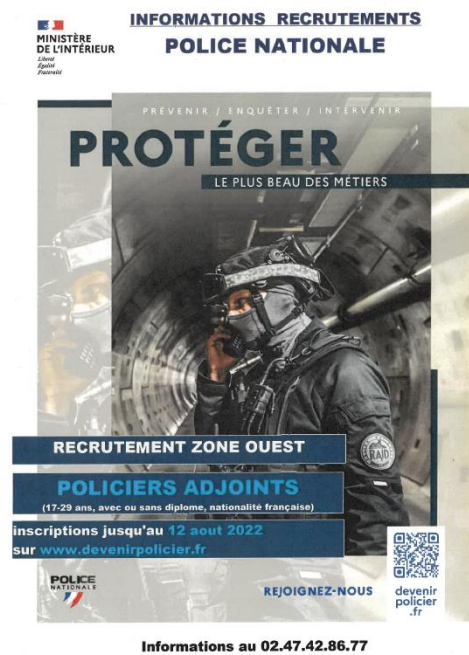
(*) pour permettre la mise à jour du fichier transmis à la communauté de communes, **merci de signaler ces changements** (sauf pour les personnes l'ayant déjà fait) **à la mairie avant le 22 juillet**.

La Police Nationale recrute

Des **policiers adjoints**. Recrutement ouvert sur la zone Ouest **jusqu'au 12 août 2022**.

Conditions accès : entre 17 et 29 ans, avec ou sans diplôme, nationalité française, casier judiciaire vierge.

Inscriptions jusqu'au 12/08/22 sur le site www.devenirpolicier.fr (nous rejoindre/autres recrutements/policier adjoint)



Renseignements : 02 47 42 86 77

🎬 Ciné d'été du 7 juillet au 26 août 🎬

Tous les jeudis de juillet et les vendredis d'août, la CC Chinon Vienne et Loire vous invite à investir les plus beaux lieux de la Rabelaisie pour une toile sous les étoiles. Et avant la nuit vous pourrez déguster des produits locaux proposés dans chacune des 8 communes qui participent à l'événement

+ d'infos et programmes

<https://www.chinon-vienne-loire.fr/cine-dete-en-rabelaisie-2/>





Vide maison

Les 13 et 14 août – 3 rue du château – au Coudray

Informations du RAMEP

Les Relais Petite Enfance de Richelieu, Sainte Maure de Touraine et L'Île Bouchard assureront une continuité de services en juillet et en août. Les ateliers reprendront en septembre. Les plannings seront consultables sur le site internet de la CCTVV :

<https://www.cc-tvv.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance/>

Les Relais Petite Enfance (RPE)

Vous êtes (futurs) parents, le RPE vous ...

- informe sur tous les modes d'accueil existants,
- informe sur le coût des différents modes d'accueil et les aides financières,
- oriente pour trouver un mode d'accueil en lien avec vos besoins,
- facilite la mise en relation avec un assistant maternel,
- accompagne sur vos obligations d'employeur et sur les démarches à effectuer,
- écoute et oriente sur le développement et l'accueil de votre enfant,
- convie à des réunions sur des sujets en lien avec la petite enfance.

Vous voulez devenir assistant maternel ? Vous êtes déjà assistant maternel ou garde à domicile, le RPE vous ...

informe sur l'agrément, sur le métier, sur les différentes conditions d'exercice du métier (à domicile, en MAM),
informe sur vos droits et devoirs de salarié,

- informe sur les aides pour l'équipement ou l'aménagement de votre logement,
- accompagne pour vous inscrire sur <https://monenfant.fr/> et mettre à jour vos disponibilités,
- invite à des ateliers d'éveil, des temps festifs, des sorties pour vous et les enfants qui vous sont confiés,
- soutient dans l'exercice de votre métier à travers des réunions thématiques, des soirées d'échanges et de l'analyse de pratique professionnelle,
- facilite l'accès aux formations professionnelles,
- écoute, accompagne et réoriente vers les partenaires concernés en cas de difficultés.



RAMEP de Richelieu

- Richelieu, 3 bis av. du Québec, 06 72 98 13 41 / 02 47 93 91 22
ram.crichelieu@gmail.com
- L'Île-Bouchard 25 rue des Quatre vents, 02 47 95 76 78
ram-bouchardais@cc-tvv.fr
- Sainte-Maure-de-Touraine 4 rue du Veau d'or, 02 47 72 00 0
ram-saintemaure@cc-tvv.fr

Vous pouvez également suivre l'actualité du RPE sur son profil Facebook : <https://www.facebook.com/ramep.durichelais.7/>



Appel à la vigilance aux fraudes

Une recrudescence de démarchages abusifs et de fraudes, concernant les aides aux travaux, a été recensée sur le territoire de la CCTVV.

APPEL A LA VIGILANCE
Des escroqueries à la rénovation de l'habitat ont été constatées. Nous vous recommandons la plus grande vigilance.

Le bon réflexe ? Contactez gratuitement
Le POINT INFO HABITAT

POINT INFO HABITAT

07 55 59 31 65
pointinfohabitat@cc-tvv.fr

Communauté de communes
Touraine Val de Vienne

Château du Rivau : Nouveauté 2022

Une visite-atelier *Herboristerie* dans les jardins remarquables



Cymbalaires et chocolat

Cet été, le Château du Rivau organise dans les jardins aromatiques des visites ateliers Herboristerie où l'on pourra apprendre à composer des tisanes ou des boissons rafraîchissantes avec les plantes du jardin des fleurs comestibles.

Au cours d'une balade commentée dans les jardins, vous pourrez découvrir les multiples vertus de ces plantes et participer à leur cueillette pour réaliser

votre propre décoction bienfaitrice, que vous pourrez reproduire chez vous.

C'est là l'occasion de poser un regard neuf sur les plantes de nos jardins, de découvrir, à travers recettes et anecdotes, de nouvelles façons de les cuisiner, ainsi que de nouvelles astuces bien-être.

Du 13 juillet au 31 août, tous les mercredis, à 15h30. Durée : 1h30

Plus d'informations : <https://www.jardins-de-france.com/agenda/visite-atelier-au-chateau-du-rivau>



Festival de Cape et d'Épée - Richelieu

Festival Cape & Épée

THÉÂTRE
FAUCONNELLIE
MARCHÉ ARTISANAL

CHEVAL SPECTACLE
DUELS ET ESCRIME
FEU D'ARTIFICE

Richelieu
16 & 17 juillet 2022

Renseignements :
02 47 55 13 62
(bureau de tourisme)
ou 06 608 601 62



Je 07 Noyant de Touraine
Ve 08 Champigny/Veude
Sa 09 L'Île Bouchard
Sa 16 & Di 17 Festival Cape é Epée – Richelieu
07/07->26/08 Ciné d'Été en Rabelaisie

Juillet

① Ciné plein air - **Le plein de Super 1** - 21h30 🎬
 Gratuit mais sur résa 02 47 58 13 62

Sa 13-Di 14 Joutes Equestres 🏇
Je 18 Maillé
Ve 19 Jaulnay
Sa 20 Panzout

Août

Théâtre & musique - **Les collines aux histoires** - 🎭
 Résas 02 47 58 13 62

Di 11 Fête de la Citrouille et du potager 🍷
Sa 18-Di 19 Fêtes du Patrimoine 🏰
Sa 18-Di 19 Journée du Patrimoine - Animations - Feu d'artifice (Commune)

Septembre

Je 13 A Livre Ouvert (Bibliothèque) - 18h00
Ve 21 Musique - **Jazz Manouche** - Ile Bouchard– 20h30 – Résas 02 47 58 13 62 🎷
Sa 22 Banquet des Seniors (Commune) - 12h30
Sa 22-Di 23 Fête des Fleurs d'automne 🌸
29, 30 et 31 Halloween 🎃

Octobre

Ve 25 Théâtre & Musique – **Où on va papa ?** – Antogny-le Tillac - 20h30 - 🎭
 Résa 02 47 58 13 62

Novembre

Je 8 A Livre Ouvert (Bibliothèque) - 18h00
Di 11 Arbre de Noël (Commune) – début du spectacle à 16h30

Décembre



Expo permanente -Château du Rivau

De la symbolique des fleurs au Moyen-Âge aux problématiques actuelles sur le bien-être et la préservation de la planète, le jardin a toujours fasciné les artistes qui ont souhaité inscrire les sensations que leur inspirait le jardin dans l'Art.

Une quarantaine d'artistes de notre temps dévoilent leur vision dans l'exposition «*Le Jardin, miroir du monde*». Une invitation à ressentir le pouvoir apaisant des thèmes liés à l'art du jardin, et les écosystèmes propres aux jardins et à préserver, l'inter-pollinisation entre les mouvements environnementaux et le travail terre à terre du jardinier.

INFORMÉS OÙ QUE VOUS SOYEZ

Sur votre téléphone, grâce à l'application Panneau Pocket



Flashez le code ci-contre pour accéder à toutes les informations de dernière minute de votre commune, ou installez l'application directement sur votre téléphone portable.

Application gratuite et anonyme



Ces manifestations entrent dans la convention culturelle de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne <https://www.cc-tvv.fr/culture/>

Ces manifestations sont organisées par et au Château du Rivau www.chateaudurivau.com

Lien livret saison culturelle CC-TVV : <https://fr.calameo.com/read/006578129b1c9466fc971>

Pas de permanence de Mme le Maire en juillet
 Pour tout rendez-vous, s'adresser à la mairie

Mairie de Lémeré - 1 rte de Sazilly
 Tél : 02.47.95.70.36

@-mail : commune-lemere@orange.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi		14h00-17h00
Mardi	09h00-13h00	
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-13h00	
Vendredi		14h00-17h00

Bibliothèque communale

Tél : 02.47.95.72.54

@-mail : biblio-lemere@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi		17h30-19h00
Mercredi		16h30-18h30
Samedi	10h30-12h00	

SUDOKU - n° 03-2022

Moyen

		6			2	1		9
9			7	6		5		
		1		4				
	2		4			9		
5						8		
		4			7		6	
				3		7		
		8		2	9			1
3		9	5			4		

Une grille est composée de 81 cases soit 9 carrés de 9 blocs. Complétez cette grille de manière que pour chaque ligne chaque colonne et chaque carré de 9 cases tous les chiffres de 1 à 9 ne soient utilisés qu'une fois

SOLUTION SUDOKU - n° 02-2022

4	1	8	7	6	5	3	2	9
5	7	9	2	3	8	4	6	1
3	2	6	9	4	1	5	8	7
8	4	1	3	9	2	7	5	6
9	6	2	1	5	7	8	4	3
7	5	3	6	8	4	1	9	2
6	9	4	8	7	3	2	1	5
1	3	5	4	2	6	9	7	8
2	8	7	5	1	9	6	3	4

(*) Les permanences sont données à titre indicatif. Elles sont fixées en début de mois mais se tiennent ou non en fonction des réunions ou des obligations qui se greffent sur l'emploi du temps initial. Pour tout rendez-vous, s'adresser à la

Bulletin communal gratuit
 Conception et rédaction réalisées par Mme le Maire
 Ne pas jeter sur la voie publique. IPNS



Photos du matériel proposé gratuitement

Contactez la mairie au 02 47 95 70 36 avant le 31 juillet



1 console de jeu



Lecteur DVD marque Ripping, 36X25



Télévision marque. Funai - Écran 51 cm
Dimensions extérieures
Hauteur sur socle: 47 cm, largeur 59 cm.



Canapé fixe 90X200, 6 coussins



Meuble hi-fi pin: hauteur 70 cm, largeur 70 cm, profondeur maxi 35 cm.



Meuble TV pin avec tiroir - 123X51